

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE

Mardi 5 novembre 2019

Présents :

- ! M Buty, chef d'Etablissement
- ! M Riggs, directeur d'école
- ! Enseignants : M Ait Amar, Mme Benchacho, Mme Blazi, Mme Bouhelal, Mme Bouillet, Mme Caroux, M Chahid, Mme Delabre, M Delbende, Mme El Fdil, Mme Maysounave, Mme Nau, Mme Segain, Mme Zonghero
- ! Parents d'élèves : Mme Alghourfi, Mme Azemri, Mme Barradi Arioua, Mme Chraibi, M Colette, Mme El Attaoui Hafiani, Mme Faik Bensassi, Mme Fairouz Assabi, Mme Karmaoui, Mme Mamouni Fattar, Mme Mahrouch, Mme Radi Elghrari, Mme Zekri
- ! Excusées : M Houdu (Conseiller Culturel Adjoint) ; M Thoinet (Proviseur du Pôle Régional de Casablanca) ; M Alzina (Inspecteur de l'Education Nationale) ; Mme El Houtmi, Mme Humbert-Claude, Mme Maysounave, Mme Nassif et Mme Perrier (enseignantes)

1. Installation du nouveau conseil d'école

a. Installation du Conseil d'école

Les personnes suivantes ont été élues au conseil d'école 2019-2020

Représentant l'UCPE : Mmes Azemri, El Attaoui Hafiani, Barradi Arioua, Faik Bensassi, Alghourfi, Mamouni Fattar et Schwal Maaroufi.

Représentant l'APECM : Mme Radi El Ghrari ; Benchekroun, Amrani Joutei, El Ghazi, Chraibi et Bouvin.

Représentant la PEEP : Mme Mahrouch et M Collette.

b. Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil d'école

Validé à l'unanimité.

c. Rappel des attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est une instance de décision qui :

- ! vote le règlement intérieur de l'école.

Il est une instance qui donne son avis et émet des suggestions sur :

- ! le fonctionnement de l'école
- ! les actions pédagogiques entreprises
- ! l'utilisation des moyens alloués à l'école
- ! les conditions d'intégration des élèves handicapés
- ! les activités périscolaires, sportives et culturelles
- ! la restauration scolaire
- ! l'hygiène scolaire
- ! la protection et la sécurité des enfants

Il est une instance d'information sur :

- ! le choix du matériel pédagogique

- ! l'organisation des aides spécialisées
- ! les rencontres parents/enseignants, les orientations

Le conseil d'école ne traite pas de cas particulier d'enfant, il n'est pas un lieu de revendications personnelles.

a. **Vote du règlement intérieur**

Approuvé à l'unanimité.

2. **Rentrée 2019**

a. **Equipe pédagogique**

- L'équipe pédagogique est complétée cette année par Mme Bouillet en CP, Mme Nau en CM1, Mme Riggs en CM2, Mme Nassif qui complète Mme Perrier en CE1 et M Delbende en CE1/CE2. M Ait Amar rejoint l'équipe en tant qu'enseignant de la langue arabe.
- M Riggs a pris la fonction de directeur.
- L'équipe ATSEM reste stable.

a. **Effectifs des classes**

Composition des classes 2018-2019

MS	MS/GS	GS	CP	CP	CE1	CE1	CE1/CE2	CE2	CE2	CM1	CM1	CM1CM2	CM2	CM2
24	27	26	27	27	25	25	25	28	27	27	25	26	27	26

392 élèves, soit une moyenne de 26 élèves par classe.

Quelques inégalités entre les classes dues à des désistements à la rentrée.

Répartition en fonction des niveaux 2019-2020

MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
33	44	54	59	71	72	59

c. **Sécurité dans l'école**

- Exercice d'évacuation incendie a eu lieu le jeudi 26 septembre. Les temps d'évacuation sont satisfaisants.
- Exercice de confinement PPMS a eu lieu le mardi 1er octobre. (Le Plan Particulier de Mise en Sûreté concerne les risques naturels, industriels et les intrusions.)

3. **Aides aux élèves**

a. **Aides et adaptations pour les élèves**

- Les aides en classe qui sont nombreuses et variées.
- Le co-enseignement : Deux enseignants travaillent dans la classe. Le travail avec un groupe de besoin identifié est la forme de travail la plus répandue.
- Les PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative) : Contrat à durée plus ou moins courte réalisée entre l'enseignant, l'élève et sa famille. Ce contrat vise l'acquisition de besoins identifiés par l'enseignant. Des aménagements sont mis en place pour aider l'élève à atteindre ces objectifs. Le but sous-jacent reste de valoriser un élève et son travail et l'inscrire dans une spirale de réussite. L'année dernière des PPRE concernaient 25 élèves.

- Le RASED : Le RASED est composé traditionnellement d'enseignants spécialisés dans la difficulté scolaire et d'un psychologue scolaire. Le RASED est une ressource pour les enseignants dans la recherche de réponse aux difficultés scolaires des élèves. Actuellement, il n'y a pas d'enseignants spécialisés du RASED. Le psychologue scolaire est en cours de recrutement.

a. **Les adaptations...au-delà de la difficulté scolaire**

- Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : Il est destiné aux élèves en situation de handicap. Le projet met en évidence tous les aménagements nécessaires à l'accueil de l'élève à l'école. (AVS, temps de scolarisation...) Il concerne 5 élèves sur l'école.
- Le PAP (Projet d'Accueil Personnalisé) : outil de mise en lumière des adaptations nécessaires à la réussite scolaire d'un élève identifié comme ayant des troubles spécifiques de type « -dys ». C'est le médecin scolaire, sur proposition des enseignants ou des parents qui peut établir la nécessité d'un PAP. (En 2019-2020), 20 élèves étaient concernés par un PAP.

a. **Les outils de remédiation / lien avec les familles**

- Le livret scolaire : l'outil SACCOCHE
- L'importance du lien parent/enseignant. Il est fondamental. Le directeur rappelle l'importance d'échanger en premier lieu avec l'enseignant avant de faire appel au directeur.
- Les équipes éducatives : Moment de rencontre et d'échange entre la famille, l'équipe pédagogique et tous les professionnels concernés par le suivi de l'enfant. L'objectif est de faire un point précis sur la situation d'un élève à l'école et de trouver ensemble les réponses adéquates.
- Les évaluations nationales :
 - Évaluations de CE2 : Elles montrent des résultats positifs et semblables aux années précédentes, à savoir des réussites en lecture et des axes de travail identifiés en mathématiques (domaines des nombres et de la mesure).
 - Évaluations nationales de CP et de CE1 : Elles ont été passées par les élèves, leur analyse est en cours.

2. **Projets de classes / projet d'école**

Le deuxième conseil d'école sera l'occasion de mettre en valeur plus précisément les nombreux projets de l'école. Néanmoins quelques informations essentielles peuvent déjà être données :

a) Les projets globaux :

→ La journée mondiale de la langue arabe. La journée aura lieu le jeudi 19 décembre avec par la suite une porte ouverte dans la soirée le même jour sous forme de petite fête pour mettre en valeur les travaux réalisés par les enfants.

Deux moments d'organisation sont déjà prévus :

- Un temps de préparation est prévu vendredi 8 novembre avec les enseignants d'arabe.
- Un temps de préparation avec les associations de parents le vendredi 6 décembre de 8h à 10h.

→ Le Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les enseignants préparent activement ce volet du travail en classe. Une porte-ouverte de l'école aura lieu le jeudi 19 décembre.

→ Le conseil de vie du collège et de l'école. Il s'est réuni une première fois cette année le vendredi 11 octobre. 4 grands délégués ont pu représenter les élèves de l'élémentaire.

! Il a permis de mettre en évidence deux moments forts de l'année qui seront le carnaval de l'école (jeudi 5 mars) et la fête des écoles (samedi 20 juin).

! Les enseignants retiennent également l'intérêt des élèves pour les questions écologiques.

b) Les projets spécifiques :

→ Les randonnées contées

→ Visite de l'exposition au musée Mohammed VI à Rabat : les artistes femmes

→ Les randonnées contées : le 10 octobre (GS-CM1A) et le 14 octobre (MS/GS-CM1B). Le cross du lycée Lyautey a eu lieu le jeudi 17 octobre.

→ Le cross du collège : Les CM1 et CM2 participeront au cross du collège qui aura lieu le mercredi 20 novembre.

→ Classe transplantée : du 7 au 14 Février pour les CM2A et CM2B : A noter que le changement de prestataire a entraîné un retard dans l'organisation et la finalisation du projet , en effet le Club Alpin de France (CAF) reprend en direct la gestion.

Ce changement a entraîné également une légère hausse du tarif du voyage.

Les enseignants comprennent que le coût est élevé pour une famille, il est justifié par les activités proposées. Ils rappellent notamment qu'en cas de difficulté financière des solutions peuvent être proposées aux familles.

Coût du voyage : 3800dhs.

Il est à noter le temps conséquent que l'organisation de ces semaines engendre pour les enseignants.

5. Point d'étape : Enseignement de la langue arabe

a. Rappel : l'émergence du projet

b. La mise en place : 2 exemples de déroulement

A noter les interventions de 3 enseignants de la langue française et 2 enseignants de la langue arabe pour expliquer le fonctionnement, on peut retenir:

- Deux enseignants dans une classe (un de la langue arabe et un de la langue française), le domaine et les objectifs sont choisis et préparés en concertation les vendredis après-midis.

- Travail des élèves en petits ateliers, avec de réels échanges. Une collaboration entre enseignants mais aussi entre les élèves. Un travail d'entraide et de développement émerge, une approche intéressante.

- Les projets sont élaborés à l'avance (travail en collaboration des 2 enseignants) et la séance se fait sans traduction, on met l'enfant dans une situation de recherche parfois prolongée à la maison.

Les recherches se font dans les 2 langues.

- Les 2 enseignants sont là pour apporter leur aide.

c. Le mot du directeur :

Ce projet a le mérite d'être novateur et ambitieux. Il vise une amélioration de l'enseignement de la langue arabe en y consacrant plus de moyens (deux enseignants présents sur une classe, temps de concertation des enseignants essentiellement consacré à l'organisation de cet enseignement).

Il est également extrêmement intéressant car il inscrit de fait, l'enseignement de l'arabe dans une optique de pédagogie de projet. On travaille en arabe pour faire de l'histoire, des arts, du sport, des mathématiques...

La pédagogie de projet permet d'engager l'élève, son envie et sa motivation mais elle permet également de donner sens à l'enseignement de l'arabe en tissant des liens entre cette langue et le monde qui entoure nos élèves.

Le travail de l'équipe pédagogique de l'école est d'investir pleinement ce dispositif. Le temps de l'évaluation viendra dans un second temps. Je souhaite noter l'engagement des enseignants concernés pour investir ce dispositif. La qualité des échanges leur capacité à travailler en collaboration, ainsi que leur motivation sont de mon avis, à mettre en avant.

6. Questions des représentants de parents d'élèves

Questions UCPE :

A propos du co-enseignement arabe/français les parents souhaiteraient avoir plus d'informations notamment sur:

- la formation des enseignants ? (niveau requis)

Comme il a été présenté au point 5, les enseignants français travaillent en collaboration étroite avec les enseignants de la langue arabe pour organiser ces moments pédagogiques novateurs. Aucun texte ne définit un niveau minimum de maîtrise de la langue arabe nécessaire aux enseignants « français » pour participer à cet enseignement. Le pari qui est fait est que le travail de collaboration entre l'enseignant de la classe et l'enseignant de l'arabe permettra une amélioration de cet enseignement.

- la répartition des heures de l'enseignant

Les enseignants travaillent selon une organisation semblable à celle des enseignants en France à savoir 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées (temps d'aides aux élèves en difficulté et de concertation...)

Pour les classes de cycle 1 et le CP, les élèves ont 3 heures d'arabe.		
élève	23 heures avec l'enseignant "référent"	3 heures d'arabes
enseignant	23 heures devant élève	1 heure de co-enseignement dans une autre classe (donc 2 heures dites "off" sur le temps de l'élève)

Pour les classes à partir du CE1, les élèves ont 3 heures d'arabe + 2 heures de co-enseignement.			
élève	21 heures avec l'enseignant "référent"	2 heures de co-enseignement	3 heures d'arabes
enseignant	21 heures devant élève	2 heures de co-enseignement	1 heure de co-enseignement dans une autre classe (donc 2 heures dites "off" sur le temps de l'élève)

- le groupe de niveau pour les enfants

Les groupes d'enseignement de l'arabe ont été construits ainsi.

CP : 1 groupe « arabophone », 1 groupe « non-arabophone » (pour chaque classe)

CE1 : 1 groupe « arabophone », 1 groupe « non-arabophone »(pour chaque classe)

CE2 : 3 groupes « arabophones », 1 groupe « non-arabophone »

CM1 : 3 groupes « arabophones », 1 groupe « non-arabophone »

CM2 : 1 groupe « arabophone », 1 groupe « non-arabophone » (pour chaque classe)

La réforme de l'enseignement de la langue arabe permet maintenant de ne plus construire ces groupes en fonction de la nationalité des enfants mais en fonction de leur besoin réel.

Peut-on prévoir de mettre en place la lecture pour tous (comme dans d'autres établissements français) : 1/4 heure par jour?

Le projet "Silence, on lit" propose de bloquer "15 minutes" toutes les semaines pour un temps collectif de lecture individualisée. En quelques mots, tous les élèves (et adultes) de l'école prennent un temps pour lire. Les objectifs principaux sont la valorisation de la lecture, le fait d'inscrire la lecture comme un acte courant ou encore la construction d'un moment partagé fort.

Ce projet sera débattu en conseil de maîtres. Un retour sera fait à un prochain conseil d'école cette année.

Pour les paiements : ne peut-on réinstaurer le paiement par chèque auprès de notre établissement qui ferait la liaison avec le Lycée Lyautey?

La gestion des paiements par chèque a été interrompue car le temps consacré à cette tâche par la secrétaire était trop conséquent et pénalisait donc l'école. Il n'est pas prévu aujourd'hui de revenir sur cette décision.

Pour éviter le paiement par chèque et un déplacement à Casablanca, les parents ont la possibilité d'envoyer leur chèque par voie postale, d'utiliser le paiement en ligne mis en place depuis cette année ou encore d'avoir recours au prélèvement mensualisé.

Le prochain conseil d'école est programmé au mardi 10 mars.

Compte rendu rédigé par :

Secrétaire de séance : Mme Alghourfi (UCPE)

Directeur d'école : Daniel Riggs